

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2020 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 80 (4,37 €) - 75 (5,39 €) - 77 (5,14 €) - 78 (5,14 €) - 81 (5,14 €) - 82 (5,39 €) - 93 (5,39 €) - 94 (5,39 €) - 95 (5,14 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication de décembre 2019.

Constitution de société
Par acte SSP du 25/07/2020 il a été constitué une SCI dénommée : SCI LATHYM 05 ET 07 JULES QUESDES 03 Siège social : 20 Bis Rue St LAZARE 77170 BRIC COMTE ROBERT. Capital : 1.000€.

Par acte SSP du 25/07/2020 il a été constitué une SCI dénommée : SCI LATHYM 124 REPUBLIQUE 03 Siège social : 20 BIS RUE ST LAZARE 77170 BRIC COMTE ROBERT. Capital : 1.000€.

Divers société
SD GARAGE SAS au capital de 20.000€. Siège social : 2 Bis Route Nationale 13 77150 GRISY SUISNES. RCS 884 738 840 MELUN.

SD GARAGE SAS au capital de 20.000€. Siège social : 2 Bis Route Nationale 13 77150 GRISY SUISNES. RCS 884 738 840 MELUN.

Selon ordonnance du 17 juillet 2020 du Tribunal Judiciaire de Fontainebleau (RG 20/69) rendue sur requête, Monsieur Thierry BERTIAS Administrateur Provisoire de la Résidence du 7 avenue du Touring Club 77300 Fontainebleau dite HESPERIDES de FONTAINEBLEAU immatriculée sous le N° AE3572403, désigné au visa de l'acte 25-1 de la loi du 10 juillet 1985 et demeurant 8 rue de l'Albion 75016 PARIS a été autorisé :

- à régulariser un modificatif à l'état descriptif de division pour la création de lots privés dans les parties bâties 416 à 444 ;
- à régulariser un modificatif à l'état descriptif de division pour la création d'emplacements de stationnement au sein d'espaces correspondants aux lots privés N445 à 460 ;
- à apporter les modifications qui pourraient être nécessaires à l'état descriptif de division pour la commercialisation des lots créés à l'exclusion de toute modification quant à l'assiette des parties communes ;

La commune de Vignely a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme, arrêté en Conseil Municipal le 7 novembre 2019. A cet effet, Madame Marie-Françoise BLANCHET, a été désignée par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

d'affichage dans la copropriété qui précèdera le délai pour effectuer une offre dont disposeront les copropriétaires et le prix de réserve du bien. Le principe d'une vente au meilleur offrant ;
- à passer les marchés de travaux nécessaires à l'aménagement des parties communes non utilisées du Rez-de-Jardin en 8 nouveaux logements, et la réhabilitation de 2 logements existants, et la rénovation des deux patios existants transformés en terrasses privatives pour les logements, pour la livraison de logements en plusieurs lots ;

Par acte SSP du 21/07/2020 enregistré au SIE de MELUN le 31/07/2020, bord. n° 2 0 2 0 0 0 0 5 0 5 7 8 c a s e n° 7704012020AD01890 SIL CAR, SARL, au capital de 2.000 €, dont le siège social est à ZOIR LA FERRIERE (77330) 2, avenue Edouard Gourdon - Immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 512 579 749 et représentée aux présentes par Monsieur Carlos Luis DA SILVA PEREIRA, son gérant et associé unique STATION KLEBER, SASU au capital de 39 112,25 €, dont le siège est à PARIS (75016) - 66-71 avenue Kleber - immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 412 066 649 représentée aux présentes par Monsieur JOEL GIBAN SIBONY, son gérant et associé unique.

La société a été vendue à la société : Un fonds de commerce de distribution de carburants, produits pétroliers et lubrifiants TOTAL, vente d'accessoires automobiles et station-service exploitée à ZOIR LA FERRIERE (77330) - 2, avenue Edouard Gourdon sis au 2, avenue Edouard Gourdon 77330 ZOIR LA FERRIERE, comprenant les éléments corporels et incorporels au prix de 260 000€.

Enquête publique

COMMUNE DE VIGNELY

Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme
AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Par l'arrêté n°11 du 23 Juin 2020,

M. le Maire de VIGNELY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme, arrêté en Conseil Municipal le 7 novembre 2019. A cet effet, Madame Marie-Françoise BLANCHET, a été désignée par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera du lundi 24 août 2020 9h au mardi 22 septembre 2020 - 17h. Le dossier d'enquête publique est consultable pendant toute la durée de l'enquête - sous format papier et numérique (un poste informatique est mis à disposition) en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h, - sous format numérique sur le site internet suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/73494

Suite à l'épidémie de covid-19, les mesures barrières ainsi que les mesures de distanciation sociale devront être appliquées pendant toute la durée de l'enquête. Le port du masque est obligatoire.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme peuvent être :
- consignées sur le registre d'enquête en version papier mis à disposition en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- consignées sur le registre dématérialisé présent sur le site Internet suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/1940
Le registre dématérialisé sera ouvert le 24 août 2020 à 9h puis clôturé le 22 septembre 2020 à 17h ;
- adressées par email à la commissaire enquêteuse à l'adresse suivante : enquête-publique-1940@registre-dematerialise.fr ;
- adressées par écrit à la commissaire enquêteuse à l'adresse de la Mairie : Mairie de VIGNELY - 24 bis Grande Rue - 77450 Vignely.

Les emails reçus dans le cadre de la procédure seront intégrés au registre d'enquête dématérialisé. De plus, le recueil des observations lors des vidéoconférences pourra être effectué par la commissaire enquêteuse selon la procédure de l'observation orale.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteuse pourront être consultés à la mairie de VIGNELY aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site Internet suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/1940 pendant une durée d'un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Suite à la remise des conclusions de la commissaire enquêteuse, le projet de révision allégée du PLU, si besoin modifié pour prendre en compte le résultat de l'enquête publique et/ou les avis des personnes publiques associées, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

COMMUNE D'ANNET SUR MARNE

Enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté N 2020-059 du 3 août 2020, le Maire d'Annet-sur-Marne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur LINET Marcel a été désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de MELUN comme Commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Annet-sur-Marne, du 2 septembre 2020 au 2 octobre 2020 inclus, pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 12 h 00).

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Mercredi 2 septembre 2020 de 14 h 30 à 17 h 30 ;
- Samedi 19 septembre 2020 de 9 h à 12 h ;
- Vendredi 2 octobre 2020 de 14 h 30 à 17 h 30.

Les pièces du dossier d'enquête comprenant le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme allégé, le dossier des avis recueillis lors de la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), la décision au cas par cas et l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), les éléments de réponse aux avis des PPA, de la MRAE et de la CDPENAF ainsi que le registre d'enquête à feuilles non mobiles côté et paraphé par le Commissaire enquêteur seront déposés à la mairie d'Annet-sur-Marne, pendant toute la durée de l'enquête, ainsi que les Actes administratifs et mesures de publicité.

Les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la mairie : www.annetsurmarne.com
Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification du PLU et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h00), ou adressées au commissaire enquêteur par courrier à l'adresse de la mairie d'Annet-sur-Marne (28 rue Paul Valentin) ou par courrier à l'adresse : modificationplu@annetsurmarne.fr.

L'arrêté du maire est consultable en mairie et affiché sur les panneaux municipaux. Il est en outre publié sur le site internet de la mairie : www.annetsurmarne.com.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Pour Le Maire
Le Premier Adjoint délégué à,
Christian MARCHANDEAU

e-marches publics.com
publication & dématérialisation
Publiez, dématérialisez vos marchés publics
Conformité réglementaire et audience garantie
En savoir plus : 01.87.39.84.87

Le Parisien
Pour acheter votre annonce en ligne sur le Parisien
Rendez-vous sur www.annoncesleparisien.fr
Un parcours simple, pratique et rapide de la rédaction de votre annonce au justificatif de parution
Plus de renseignement : 01 87 39 84 00
TEAM MEDIA